

Kamouraska, le 10 août 2017

Levée de l'avis d'ébullition de l'eau obligatoire à Kamouraska

COMMUNIQUÉ À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DES SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Veillez prendre note que l'avis d'ébullition obligatoire émis lundi le 25 juillet 2017 est terminé.

Vous pouvez recommencer à utiliser l'eau potable du réseau d'aqueduc municipal.

Selon le Gouvernement du Québec :

«Une fois l'avis d'ébullition levé, les précautions suivantes devraient être prises :

- Faire couler l'eau de tous les robinets d'eau froide quelques minutes. Suivre la même procédure pour les fontaines et abreuvoirs, s'il y a lieu;
- Vider, laver et désinfecter les machines à glace;
- Purger les robinets extérieurs;
- Dans le cas d'un appareil de traitement de l'eau, vérifier les mesures à prendre auprès du fabricant.»

Nous nous excusons de ce contretemps mais la santé publique est prioritaire et nous ne devons prendre aucune chance.

Merci de poursuivre l'économie d'eau potable et éviter les arrosages extérieurs, lavage d'automobile, etc. où un règlement est applicable.

Pour des renseignements additionnels, communiquer avec le bureau municipal.

SOURCE :

Mychelle Lévesque, dir. gén.

418 492-6523 poste 1

Mychelle.levesque@kamouraska.ca

